

ARRETE N° 6082/A/302 /MINEDUB DU _____
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère de l'Education de Base.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de l'Education de Base :

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU CENTRE

INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ALPHABETISATION, DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Inspecteur Pédagogique Régional : Madame **MENDJANA, née BEKONO Adèle Nathalie**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **591 813-P**, précédemment Inspecteur Régional de Pédagogie chargé de l'Enseignement Primaire dans la même Délégation, en remplacement de Madame FOTSING, née MANDJOU Chantal Béatrice, mutée.

INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspecteur Pédagogique Régional : Madame **FOTSING, née MANDJOU Chantal Béatrice**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **560 245-B**, précédemment Inspecteur Régional de Pédagogie chargé de l'Alphabétisation, de l'Education de non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales dans la même Délégation, en remplacement de Madame MENDJANA, née BEKONO Adèle Nathalie, mutée.



DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU LITTORAL

**INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE LA PROMOTION
DU BILINGUISME**

Inspecteur Pédagogique Régional : Madame **FOLINJO NDZESHA Neriah**, épouse **ASSAH**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **587 267-K**, précédemment Chef de Service des Centres Pré scolaires Communautaires, de l'Alphabétisation et de l'Education de Base non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales dans la même Délégation, en remplacement de Madame NINGO, née MBAH MAIKEM Doris, appelée à d'autres fonctions.

**INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL**

Inspecteur Pédagogique Régional : Madame **BELL NTAT**, née **NGO BISSECK Jeanne**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **566 670-V**, précédemment Conseiller Pédagogique Départemental chargé de l'Enseignement Maternel à la Délégation Départementale de l'Education de Base du Wouri, en remplacement de Madame AMBASSA WONDO Elisabeth épouse ANDOMO ELANGA, appelée à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD

**INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL**

Inspecteur Pédagogique Régional : Monsieur **FOTSING Sylvestre**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **575 403-V**, précédemment en Service dans la même Délégation, en remplacement de Monsieur MAHONDE MAISSABA, poste vacant.

**INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE**

Inspecteur Pédagogique Régional: Monsieur **MBOZO'O MBOM Vincent Gédéon**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **555 628-J**, précédemment en Service dans la même Délégation, en remplacement de Monsieur BIBAÏ NDIGUI, appelé à d'autres fonctions.



DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU NORD-OUEST

**INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGEE DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL**

Inspecteur Pédagogique Régional: Madame **FORGWEI, née NDIKUM Frida NGWEYI**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **584 565-S**, précédemment Conseiller Pédagogique Régional chargé de l'Enseignement Maternel n°1, en remplacement de Madame NSUH Christina, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 7 SEPT 2018

Le Ministre de l'Education de Base,



YOUSOUF, née HADIDJA ALIM

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005596	06 SEP 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	